

Date de dépôt: 25 février 2003

Messagerie

Rapport

de la Commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier la pétition concernant le règlement d'application de la loi sur les forêts

Rapport de M. Louis Serex

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de l'environnement et de l'agriculture s'est réunie le 13 septembre 2001 pour examiner la pétition 1346 sous la présidence de M. Luc Barthassat.

Sont présents MM. Cramer, conseiller d'Etat, et Mulhauser, responsable de la faune.

Audition de M. Blaser, représentant des 271 signatures

M. Blaser considère que le nouveau règlement d'application de la loi sur les forêts est profondément injuste. Il craint surtout que les promeneurs, propriétaires de chiens, ne puissent plus se délasser à leur guise en forêt. Dans de nombreux cas, les maîtres et leurs chiens ne sont pas responsables des dégâts causés aux forêts ; cependant, il admet qu'une minorité de ces derniers n'ont pas toujours la discipline nécessaire. Enfin, M. Blaser ne comprend pas pourquoi la majorité des propriétaires de chiens, qui se comporte correctement, devrait subir les effets négatifs de ce nouveau règlement d'application.

Après un tour d'horizon du Président Cramer et de M. Mulhauser ainsi que plusieurs questions des députés aux pétitionnaires, la commission décide à l'unanimité de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Pétition

(1346)

concernant le règlement d'application de la loi sur les forêts

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les personnes signataires exigent du Grand Conseil de revenir à l'ancien règlement d'application de la loi sur les forêts et que le nouvel arrêté d'août 2000 qui est passé sans consultation auprès du citoyen genevois ait un effet suspensif immédiat. Ceci d'autant plus qu'une telle décision aboutira certainement à d'autres arrêtés (peut-être déjà passés ?), et qui exclura inévitablement l'accès des Genevois à leurs sentiers forestiers.

En effet, ce n'est pas spécialement les chiens mais plutôt les humains qui dérangent la faune. Et toutes les espèces de mammifères absolument pas nocturnes vivent exclusivement la nuit afin d'échapper à la vue de ces humains. Mais alors, pourquoi la nouvelle loi d'août 2000 s'en prend-elle comme ça uniquement aux canidés, vu que ce serait bien plus logique de supprimer directement l'accès aux forêts pour tout le monde ? La réponse est toute simple : certains décideurs veulent nous faire avaler cette énorme pilule tout en douceur, afin d'arriver à ce schéma pathétique en dernier lieu. Et le tout sans faire hurler les gens « ô scandale » en s'en prenant tout d'abord au maillon faible...

C'est-à-dire ... aux minorités, en les sélectionnant une par une, des moins nombreuses aux plus nombreuses possible, comme par exemple en passant par les pratiquants sportifs du VTT, puis ceux du canoë et, enfin, ceux de la pêche (qui ne se supportent pas entre eux, pour diverses raisons), en leur limitant donc, toujours plus leurs zones et jours d'activités, et autres... Puis viennent ensuite ceux qui sont un peu plus nombreux, comme aujourd'hui les promeneurs de chiens et qui étaient ravis autrefois des sanctions infligées aux cyclistes. Bref, il est inutile de préciser que les joggeurs, qui rient en ce moment, vont très bientôt perdre leur sourire, puisque déjà des projets pour supprimer l'accès à tout individu dans les zones alluviales, lacs y compris, sont déjà à l'étude ! ... Pour cela renseignez-vous auprès de CGR (Citoyens de Genève-Régions).

Pour en revenir aux dérangements et aux déséquilibres des zones forestières, invoqués par nos dirigeants, il est important de savoir que la cause principale n'est autre que la constante augmentation de sangliers, chevreuils et **surtout, renards**, qui, eux, dérangent certainement plus les autres mammifères que ne le font les chiens, du fait de leur nombre toujours

plus élevé. Et le lièvre, en voie de disparition sur notre sol, à cause de ce prédateur, en est la preuve et par conséquent la démonstration de l'aberration des mesures prises à l'encontre des propriétaires de chiens qui auront à payer encore plus cher une médaille pour des espaces réduits à bientôt plus rien ! Bien évidemment, les personnes signataires de la pétition demanderont aussi le pourquoi d'une telle augmentation de cet impôt à nos autorités compétentes.

De plus, quant aux nouvelles mesures de contrainte qui ont été imposées, comme celle de mettre une date fictive de reproduction, qui plus est, pour certaines espèces en surpopulation, cela n'est bien sûr pas du tout justifié contrairement à ce que l'on pourrait croire. **En effet, la reproduction ne se passe plus au printemps seulement, mais en toute saison et depuis plusieurs années déjà !**

Et ce, grâce à la prospérité que génèrent nos poubelles et autres lieux de déchets alimentaires, que ces animaux amassent, et qui fait que l'écosystème pourrait se porter mieux si une vraie politique d'écologie avait bien lieu, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui. A ce sujet, rappelons-nous que d'autres pollueurs de zones alluviales (paysans, Protection civile à Versoix, Givaudan à Vernier, etc.) continuent leurs activités comme si de rien n'était et qu'après cela des experts ont encore le don de nous sensibiliser sur le fait que, pour l'instant seulement, les chiens dérangent l'environnement plus que leurs activités. Mais le pire : pour justifier toutes leurs nouvelles contraintes, ils nous présentent des artifices du style : échelles à poissons fait à grands frais alors que l'état des rivières empire chaque année, ou encore, divers poteaux de pendus pour oiseaux, alors que ce n'est pas les arbres qui manquent, et encore moins les volatiles, etc.

Et pour ajouter encore d'autres incohérences, les constructions d'immeubles locatifs de bas étages dans nos banlieues, apparemment toujours approuvées par le Grand Conseil, continuent sans aucune gêne à manger les espaces verts. Si, après cela, nos conseillers veulent nous imposer des règles à respecter, ils feraient alors mieux d'être logiques avec eux-mêmes. D'autant plus que nous sommes le seul pays en Europe à accepter les OGM dans nos assiettes. Ce n'est pas rien.

Bref, pour en revenir à nos forêts, et tout le monde le sait, le seul but de toutes les actions menées par le Conseil d'Etat, ce n'est ... non pas de faire de la prévention, via leurs gardes municipaux et autres gardes-faune (qui ne se baladeront sûrement pas avec un sac en plastique plein), mais bien évidemment celle de faire tourner à plein régime le Service des contraventions qui, entre parenthèses, trouvera toujours de nouvelles idées

pour faire passer les honnêtes citoyens à la caisse. Voilà donc la réponse à toutes ces nouvelles directives.

N. B. : 271 signatures
Monsieur Blaser Steve
Avenue Auguste-Vilbert 44
1218 Grand-Saconnex